

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION JUBILE DES JEUNES ROME 2025 - GROUPE DE VERNEUIL

Lieu : Rome

Dates : 27 juillet au 3 août 2025

Service organisateur : Pastorale des Jeunes

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES
SERVICE DES PELERINAGES
Raison sociale : Association Loi 1905
Siège social : 16 rue Monseigneur Gibier 78000 Versailles
Téléphone : 01 30 97 67 61
Courriel : pelerinages@catholique78.fr
SIRET : 785 150 194 00013 -

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage JUBILE DES JEUNES ROME 2025

PROGRAMME DE LA SESSION

A titre informatif, susceptible de modification.

Du lundi 28/07 au vendredi 1er août : Rome
Samedi 2/08 et dimanche 3/08 : Tor Vergata

OFFRE TARIFAIRE ET DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande à pelerinages@catholique78.fr

- **TRANSPORT ALLER/RETOUR**

Chaque participant rejoindra Rome le lundi 28/07/2025 par ses propres moyens.

- **LIEU DE LA SESSION - HÉBERGEMENT**

Le groupe sera logé pendant le séjour en paroisse, gymnase, familles, camping, auberge ou bivouac.

- **RESTAURATION**

Les repas se prendront sous forme de pique nique, de buffet, de lunch box ou servis à table, certains au moyen de ticket repas.

- **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES**

Chaque participant doit se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité au moment du pèlerinage.

- **ADAPTABILITÉ**

De manière générale, le séjour est non adapté à une personne à mobilité réduite.

Il peut être adapté sur demande pour les personnes malvoyantes ou malentendantes. Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec 01 30 97 68 79 par courriel à jeunesrome2025@catholique78.fr avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux comment organiser votre participation.

- **PRESTATIONS**

Seront proposés durant la session :

- Visites
- Activités spirituelles

- **CONDITIONS DE RÉALISATION**

Cette session ne requiert pas un minimum de participants. En revanche, le nombre de participants prévu est de 20.

- **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le coût de l'inscription est de 265€

Le prix comprend :

- la pension complète du diner du 28 au soir jour au petit déjeuner du dernier jour ou au déjeuner du dernier jour
- le forfait en pensions complètes selon les différents types d'hébergements décrits ci-dessus ;
- la taxe de séjour ;
- l'assurance assistance-rapatriement Mutuelle Saint Christophe assurances (277 rue Saint Jacques, 75256 Paris Cedex 05, www.saint-christophe-assurances.fr);

Le prix ne comprend pas :

- le trajet jusqu'à Rome
- les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- l'assurance annulation ;
- les pourboires ;
- toutes les dépenses à caractère personnel.

- **MODALITÉS DES PAIEMENT**

265€ à l'inscription

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation calculé sur le montant de la participation total à la session (PAF) déduction faite des 100€ de frais de dossier conservés.

o Annulation avant le 1er Juin : remboursement 100% (-100€ de frais de dossier)

o Annulation entre 1er et 15 Juin : remboursement 75% de la PAF (-100€ de frais de dossier)

o Annulation entre 16 et 30 Juin : remboursement 50% de la PAF (-100€ de frais de dossier)

o Annulation à partir du 1er juillet : pas de remboursement possible

Toute annulation doit être signifiée au diocèse de Versailles :

soit par courriel envoyé à jeunesrome2025@catholique78.fr

soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :

JMJ Lisbonne 2023 – 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles

Annulation par le diocèse de Versailles

En cas d'annulation, du fait de l'organisateur, pour des raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, le participant sera prévenu dans les meilleurs délais.

Le remboursement intégral des sommes versées sera effectué mais le participant ne pourra pas

prétendre à une indemnisation.

- **ASSURANCE ANNULATION**

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Le participant est libre de souscrire à ce type d'assurance auprès de son assureur.